

Projet Educatif Périscolaire

1

Accueil de Loisirs Municipal de Thuret Années 2020/2026



Organisateur :
Mairie de Thuret
1, place de l'église
63260 THURET



Projet éducatif 2020 - 2026

ALSH municipal de THURET

2

ORGANISATEUR : Mairie de Thuret

Accueil de Loisirs Périscolaire

8 rue des dômes 63260 Thuret

alshdethuret@orange.fr

06.75.88.23.56

www.thuret.info

Auparavant associatif, puis communal depuis le 1^{er} septembre 2001, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Thuret a suivi le développement de la commune et l'augmentation du nombre d'élèves à l'école. Il est actuellement adossé à une école de 140 élèves en six classes, fonctionnant en semaine de 4,5 jours.

Il concerne le périscolaire, y compris le mercredi après-midi ainsi que les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), destinés à alléger les journées de classe.

L'extrascolaire (petites vacances et vacances d'été) est géré par l'intercommunalité, sur plusieurs sites dont celui de Thuret. Des personnels titulaires travaillent dans les deux structures.

L'accueil de loisirs périscolaire dispose de locaux en propre, des locaux de l'école (bâtiments, cour de récréation, espace arboré, jardin), de l'espace de restauration scolaire, d'un terrain de sport clôturé, d'espaces de stockage ; le tout dans un espace Pôle enfance.

La nature est très proche.

Une convention annuelle contractualise entre la mairie pour l'école et l'ALSH et la Maison Familiale et Rurale voisine la mise à disposition de son terrain de sport.



L'équipe d'animation est composée de personnels stables (agents de la fonction publique territoriale, contractuels et mis à disposition), pilotés par une directrice. ATSEM, agent maternel, agents de restauration, agents d'entretien font partie intégrante de l'équipe d'animation.

Des temps de préparation collectifs ou individuels, de réunion, de bilan, de formation sont intégrés dans l'emploi du temps de chacun.

Le comité de pilotage, composé d'élus locaux, d'enseignants, de représentants des parents d'élèves, de représentants des associations culturelles et sportives, d'un représentant de la CAF et de la directrice de l'Accueil de Loisirs est le garant du bon fonctionnement de l'Accueil de loisirs et de son dynamisme dans le respect des règles et normes en vigueur, des orientations qu'il se donne, de l'intérêt des enfants et de la sécurité de chacun.

Dans le respect de ses grands axes, le projet éducatif s'enrichit des besoins et des choix exprimés régulièrement par les enfants, des tendances qui ressortent des enquêtes menées auprès des familles, auprès des enfants et des personnels ou de tout autre moyen d'évaluation.

Son budget annuel prend en compte les projets d'animation de l'équipe.

Les projets pédagogiques successifs sont la mise en musique contextualisée du projet éducatif.

L'équipe d'animation est attentive à ce que chaque enfant, durant son année ou ses années de présence en accueil de loisirs, rencontre une diversité d'activités, d'intervenants, de situations, vive des événements culturels, sportifs, scientifiques, créatifs... variés qui lui permettront de découvrir et d'appréhender le monde et d'agir avec les autres en responsable qui se construit.

Ce projet éducatif est communiqué chaque année à chaque membre de l'équipe encadrante, quel que soient ses missions, son statut... et mis à disposition des familles.



❖ Orientations

L'Accueil de Loisirs est un **lieu de loisirs à visée éducative et formatrice, adaptés à chaque âge**

- Qui concerne les **temps périscolaires avant l'école**, pendant la **pause méridienne** dont la restauration scolaire, les **Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**, après l'école et les **mercredis après le temps scolaire**.
- Qui respecte les **rythmes de vie et les besoins physiologiques, psychologiques et sociaux** de l'enfant,
- Où chaque enfant poursuit activement **son apprentissage de la vie collective**,
- Où les animateurs mettent en œuvre les **moyens de l'apprentissage et de l'exercice réel de la citoyenneté** dans le respect de l'idéal démocratique de notre société et le refus de toute violence,
- Où la découverte de **l'environnement**, local ou plus lointain, contribue à créer les conditions de son respect,
- Où **l'expression artistique et culturelle** s'exerce pleinement,
- Où **les pratiques d'activités scientifiques et techniques** développent sa curiosité, son sens de l'observation, sa réflexion, sa capacité à faire des hypothèses et de les mettre en œuvre, sa capacité d'analyse, son sens critique, la précision de ses gestes.
- Où **les activités sportives diversifiées et de pleine nature** dans des pratiques variées rythment les journées.

4

❖ Priorités, principes d'organisation

- **Un encadrement sécurisé et qualifié**, respectant les taux d'encadrement en vigueur, garantit le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, le bien-être et la sécurité de chacun.
- L'accueil de loisirs est **attentif aux politiques en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire** comme aux **politiques éducatives territoriales**.
- L'Accueil de Loisirs prend en compte les **offres associatives** qui entrent dans les orientations fixées.
- Il **contribue à la vie du village**, par sa présence et ses actions.
- L'équipe encadrante cherche à **mettre en place des projets collaboratifs** avec d'autres accueils de loisirs proches.



- Elle publie régulièrement un projet pédagogique à destination de chaque famille.
- Elle rédige un règlement intérieur en privilégiant son élaboration avec les enfants.
- Elle contribue à la formation des futurs animateurs et diversifie les actions de formation en direction de ses animateurs.
- Des temps de concertation, de préparation, de bilan sont prévus dans l'emploi du temps de l'équipe encadrante.
- La formation est un levier essentiel à la qualité du service rendu aux enfants. Elle est activée autant que de besoin, dans le respect du service. L'accueil de stagiaires fait partie de cette formation.

5

❖ Familles et partenaires

- Les relations familles – équipe encadrante constituent un facteur essentiel au bien-être de l'enfant et à sa sérénité comme à celle de ses parents. Elles sont respectueuses de chaque famille (conditions de discussion, confidentialité, franchise...).
- Les familles, responsables de la santé de leur enfant, informent l'équipe encadrante de tout problème de santé. Elles ne mettent pas leur enfant à l'accueil de loisirs s'il présente des signes de maladie définis selon les règles sanitaires en vigueur.
- Les familles s'impliquent dans la marche de l'ALSH dans le respect de chacun et de ses missions.
- Toutes les informations (horaires, tarifs, règlement, projets...) sont disponibles sur le site internet de la commune www.thuret.info, en papier sur place ou en mairie.
- Une application gratuite sur smartphone, PanneauPocket, permet de donner une information à caractère d'urgence aux familles qui s'y sont abonnées.
- Les coûts d'accueil à la charge des familles, fixés par délibération du conseil municipal, permettent l'accueil de tous les enfants sans exclusion. Le coût réel du service et la participation financière des partenaires, notamment de la CAF, de la collectivité, des parents, est communiqué chaque année.
- Le comité de pilotage comprenant des représentants des familles et partenaires est le garant de ces orientations qu'il élabore, ajuste, approuve et suit. Il prend en compte les différentes politiques éducatives, leurs évolutions, les dynamiques locales. Pour continuer à améliorer le fonctionnement de l'accueil de loisirs, il se dote de moyens d'évaluation qui prennent en compte notamment les points de vue des enfants et de leurs parents, les demandes exprimées, les contraintes économiques et réglementaires...



❖ Objectifs éducatifs

- **L'apprentissage de la vie collective** se fait dans un autre cadre que celui de l'école, de la famille, du village ou du quartier. Réfléchi au quotidien par l'équipe d'animation, prenant en compte les âges, les besoins de chacun, incitant la mixité fille-garçon, le mélange des âges, il enrichit et diversifie les compétences sociales de chaque enfant. Il lui permet à la fois de s'exprimer en toute sécurité et en toute confiance, de proposer ou d'orienter des activités et organise les conditions d'écoute et de respect des propositions des autres.

Les expressions des enfants ne sont jamais « lettres mortes » ; elles sont prises en compte et contribuent à façonner les activités de l'accueil de loisirs. Cette prise en compte permet de renforcer la confiance de chaque enfant dans l'institution et les adultes encadrant et favorise la construction de l'estime de soi.

L'enfant prend part à la vie de l'accueil de loisirs.

Les règles de vie, organisant la sécurité de chacun, permettant et protégeant l'expression de chacun, organisant le respect de l'autre comme du matériel, facilitant la construction des projets collectifs, sont élaborées chaque année, avec les enfants. Elles peuvent évoluer au fur et à mesure de la nécessité de prendre en compte un événement, une situation nouvelle, un conflit... **En éduquant à la responsabilité et à l'autonomie**, l'élaboration des règles de vie s'inscrit dans l'apprentissage de la vie collective, de la citoyenneté et de la solidarité comme dans l'éducation à la santé et à la sécurité.

L'enfant continue son apprentissage du respect de l'autre (pairs, adultes...) et de ses différences tout en construisant sa personnalité, ses capacités de prise d'initiative, de prise de responsabilité, sa créativité, sa capacité à faire des choix.

Il exerce ses libertés individuelles dans le respect des règles de fonctionnement du groupe et de la vie collective.

❖ Des points d'attention éducative

- **L'apprentissage de la démocratie** se fait par son expérimentation et son exercice au quotidien. Il fait l'objet d'un vrai travail de réflexion.
- **L'intégration d'enfants atteints de troubles de santé ou présentant des situations de handicap**, obligation légale, s'inscrit dans la normalité. C'est une richesse pour tous sans distinction. Travaillée, organisée (PAI ou autre dispositif) et valorisée, elle contribue au respect de l'autre, à sa prise en compte dans toutes ses dimensions, à l'entraide.



- **L'expression artistique et culturelle** dans des pratiques diversifiées (arts visuels, graphisme, design, mise en scène, jeu théâtral, sons, musiques et danses, photo, vidéo, cinéma, créations multimédias...) développe l'aptitude à l'expression et le goût de la création, individuelle, de groupe ou collective.
- **Les diverses activités sportives et de pleine nature choisies**, riches en sensations et émotions qu'elles font vivre, favorisent l'accès au patrimoine culturel qu'elles représentent.
- **L'ouverture sur le monde** contribue à sa connaissance et à son respect. Elle passe notamment par
- la découverte, ou la redécouverte, l'observation, l'approfondissement de la connaissance de **l'environnement proche** (village et ses alentours...) ;
 - l'utilisation de **la démarche scientifique de type « Main à la Pâte »** où observations, hypothèses, discussions, expériences, créations, constructions, essais, bilans, validations mettent en œuvre une démarche d'enquête, d'investigation, forgent des compétences langagières de plus en plus précises, provoquent l'étonnement, aiguisent la curiosité, mettent en œuvre une éducation à la citoyenneté.
 - l'éducation à l'utilisation des différents **médias d'information** (Internet, réseaux sociaux, télévision, journaux, affiches, publicité), le traitement de ces informations, leurs productions ;
 - la découverte **d'autres cultures, d'autres langues**, d'autres points de vue...
 - des activités et des **rencontres intergénérationnelles** ;
 - des activités **passerelles** entre tranches d'âge ;
 - **des rencontres avec des experts** (artistes, artisans, sportifs, scientifiques, philosophes, éducateurs, agents, élus...).

7

Thuret, le 30 novembre 2020

Le Maire,



Pierre LYAN